



1. EDITORIAL

Créé par arrêté préfectoral en mars 2003 le CHRS est régi par convention avec la Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale. Le CHRS Espérance fonctionne dans le respect de l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il est habilité pour 50 lits d'hébergement, répartis de façon modulable en une structure collective (10 lits) et des appartements en diffus (40 lits). Le public accueilli en CHRS est majoritairement issu du Centre Alsace, entendu comme le territoire des UTAMS Sud du département. Le CHRS Espérance est ouvert toute l'année et une action de veille sociale est mise en œuvre. Les prestations délivrées par le CHRS sont définies dans un contrat de séjour signé entre la structure et les bénéficiaires. Elles sont de plusieurs natures :

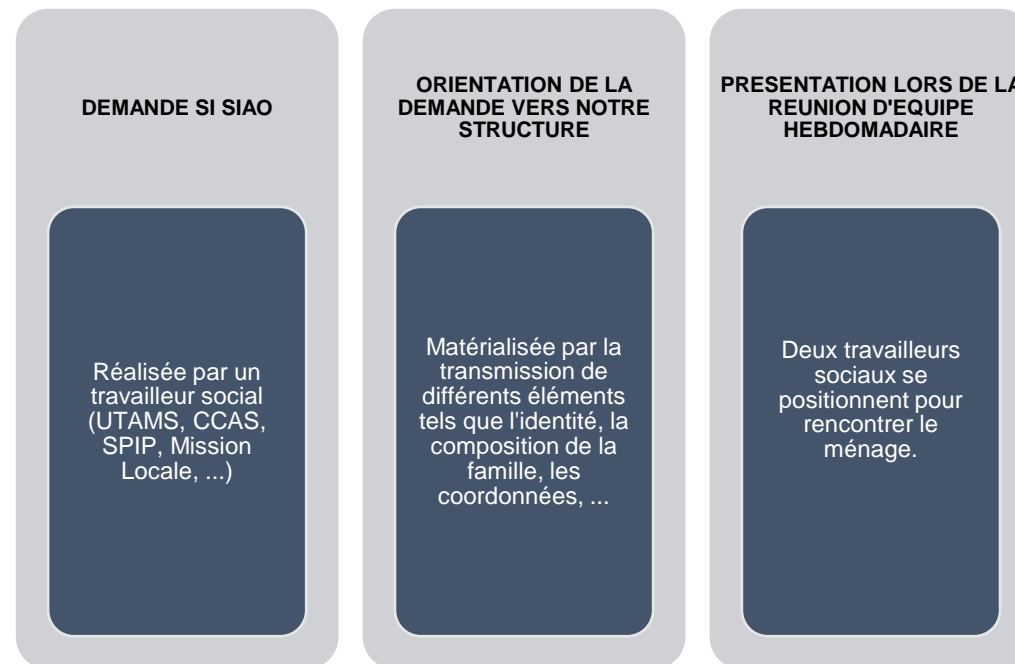
- L'hébergement,
- L'accompagnement social et éducatif,
- Un accompagnement vers une solution de relogement adapté.

Le projet du CHRS Espérance s'articule avec les autres services du Pôle de Développement Social de l'ARSEA et plus particulièrement avec les établissements et

services Espérance, à savoir un dispositif de Veille Sociale sur la communauté des communes de Sélestat, le Centre Parental, la résidence du Courlis, la Maison Relais du Bernstein, les Logements d'Insertion, la Colocation Coachée (logement insertion jeunes), les actions d'Accompagnement Social Lié au Logement. Nous favorisons ainsi la continuité des parcours d'insertion, en amont ou en aval du séjour des bénéficiaires en adaptant les réponses aux problématiques des personnes tout en mobilisant les partenariats institutionnels, le SI SIAO¹ 67 principalement.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

A. ADMISSION



¹ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

ENTRETIEN D'ADMISSIBILITE

Permet de comprendre la situation globale de la personne (budget, justice, administratif, logement, santé, autonomie, adhésion, ...). Permet d'évaluer si un accueil au sein de notre structure est pertinent ou si une autre structure serait plus adaptée.

Explication du règlement de fonctionnement de la structure et réponse aux éventuelles interrogations afin de rendre plus accessible les modalités d'accueil.

DECISION LORS DE LA REUNION D'EQUIPE HEBDOMADAIRE

Un compte-rendu est rédigé par les deux travailleurs sociaux à la suite de l'entretien d'admissibilité. Lecture de ce compte-rendu durant la réunion d'équipe afin d'estimer si l'admission peut être actée ou non.

Si refus : réponse négative envoyée au SI SIAO avec motivation du motif et préconisation faite pour une orientation vers une structure plus adaptée. Retour individuel à la personne.

Si accord : réponse positive envoyée au SI SIAO. Si nous n'avons pas de place dans l'immédiat, la personne est mise sur liste d'attente. Si un accueil est possible, la personne est directement contactée afin de convenir d'une date d'entrée.

Un lien est fait systématiquement avec le prescripteur de la demande.

B. INSTALLATION

Selon la composition familiale, les ménages peuvent, soit accéder à un appartement loué par notre association sur Sélestat (CHRS diffus), soit accéder à une chambre au sein de notre bâtiment collectif (CHRS collectif).

Lors de leur arrivée, les personnes doivent se munir d'une caution (50€ pour le CHRS collectif et 100€ pour le diffus) et d'une assurance (responsabilité civile).

Lors de l'entrée dans le dispositif nous signons un contrat de séjour (valable entre 3 et 6 mois renouvelable). C'est également lors de cet entretien d'accueil que la présentation de l'offre de service, la remise du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement sont faites.

Un état des lieux d'entrée ainsi qu'un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement réalisés par un travailleur social du CHRS lors de l'admission. Le formulaire de demande d'ASH² est rédigé et envoyé à nos financeurs³ dans le mois suivant l'admission.

Le projet personnalisé est complété avec la personne au plus tard le mois suivant.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES / DES FAMILLES

Chaque personne / famille est accompagnée dès son arrivée par un travailleur social qui est nommé référent. Au début de la prise en charge, les travailleurs sociaux se centrent sur l'installation de la famille au sein de l'appartement ou la chambre mise à disposition. Ce temps d'accueil, permet de faire connaissance et de s'accorder sur les modalités de l'accompagnement.

Au bout de quelques semaines, le projet personnalisé est élaboré. Ce projet part du postulat selon lequel chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers. Le projet s'établit avec le référent dans une démarche de co-construction. Les travailleurs sociaux utilisent un outil qui sert de support à l'échange et à la réflexion. Au terme de l'entretien, les axes de travail sont fixés. Le projet est rédigé, signé par la personne accompagnée, le référent et le cadre intermédiaire. Le projet est repris et questionné régulièrement au cours de la prise en charge.

L'accompagnement global s'oriente sur plusieurs axes :

SANTE

- Coordination avec les référents médicaux,
- Actions collectives menées conjointement avec les services de soin au regard des besoins du public,

² Aide Sociale à l'Hébergement

³ DDETS : Direction départementale, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

- Orientation des bénéficiaires vers le centre d'examen et de santé de la CPAM de Colmar pour les bilans de santé,
- Accompagnement pour l'obtention d'une couverture maladie,
- Orientation, et/ou accompagnement vers les professionnels de santé ou dispositifs de soins adaptés de droit commun.

EMPLOI

- Inscription à France Travail ou à la Mission locale, le cas échéant,
- Mise en œuvre d'actions collectives conjointes entre les dispositifs d'insertion professionnelle et le CHRS,
- Coordination avec les différents partenaires, entreprises d'insertions de Sélestat et environs,
- Recherche d'emploi (Remise en forme d'un CV, d'une lettre de motivation, ...),
- Réflexion autour du projet professionnel, repérage des freins...

LOGEMENT

- Accompagnement à l'obtention d'un logement (demande de logement auprès des bailleurs sociaux), voire démarches vers le parc privé,
- En fonction du projet de relogement, nous nous orienterons vers le SISIAO (maison relais, LAPY, colocation coachée ou autres dispositifs),
- Développement d'actions collectives en partenariat avec l'UTAMS⁴ et le CCAS⁵ autour de la thématique logement,
- Partenariat avec les bailleurs sociaux et privés,
- Accompagnement à la gestion et l'entretien d'un logement pour une bonne occupation,
- Etre vigilant à ce que les personnes connaissent et respectent les droits et les devoirs d'un locataire.

BUDGET

- Accompagnement à l'ouverture des droits (RSA, ASS, ARE, pension d'invalidité...),
- Accompagnement dans la gestion budgétaire,
- En cas d'endettement, prise de contact avec les créanciers pour des plans d'apurement et aide au montage du dossier de surendettement,
- Réflexion et mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles autour du budget,
- Partenariat permettant l'accès à des colis alimentaires via Paprika (épicerie sociale) et les restos du cœur,
- Réorientation vers les partenaires adaptés (CARITAS, Banque de France, CRESUS, démarches pour la mise en place d'une mesure de protection avec la personne ...).

SOCIAL

- Régularisation et actualisation de la situation administrative (papiers d'identité, avis d'imposition, accès aux droits...),
- Informer sur les droits et devoirs d'un citoyen,
- Ouverture sur la culture, le sport, les activités proposées par la ville ou d'autres organismes (GEM, Maison de la nature, AGF, ...),

- Proposition d'actions collectives (repas collectifs, sortie, ateliers, travaux, café bla-bla...),
- Accompagnement dans l'épanouissement personnel (inscription à un loisir, orientation vers le GEM...).

PARENTALITE

- Accompagnement vers l'ensemble des dispositifs ayant trait au soutien et à l'accompagnement à la parentalité,
- Mise en place d'étayage en lien avec la micro-crèche, les crèches locales, l'AGF, le périscolaire et les établissements scolaires,
- Coordination avec les différents partenaires (protection de l'enfance, service de mesure éducative...),
- Activité collective ou individuelle,
- Mise en place d'activité en lien avec l'estime de soi dans le cadre du REAAP par exemple.

JUSTICE

- Coordinations avec les services de justice et plus particulièrement le SPIP,
- En fonction des situations, prise de contact avec les services de police, la gendarmerie et la justice.

HANDICAP

- Aide à l'obtention des droits,
- Lien avec les services de la MDPH et coordination avec les différents partenaires.

D. LE RELOGEMENT

La préparation au relogement est un aspect important de l'accompagnement proposé en CHRS. Le but de l'accompagnement global est de permettre aux personnes accompagnées de (re)trouver une autonomie afin d'accéder à un logement autonome et de s'y maintenir. Le travailleur social et la famille / personne échange sur ce point dès le début de l'accompagnement. Une réflexion est nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de déterminer leurs besoins et de fixer des critères pour leur futur logement. La localisation, la surface du futur appartement et son coût sont des points qu'il ne faut pas négliger.

Il s'agit d'aider la personne à se projeter tout en attirant l'attention sur le fait que nous sommes tributaires des propositions des bailleurs sociaux et que, sur certains secteurs géographiques, l'offre est bien moins importante que la demande.

Une demande de logement social est instruite le plus rapidement possible. Lorsque la situation est stable, une demande d'ACD⁶ est élaborée. Nous prenons contact avec

⁴ Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

⁵ Centre Communal d'Action Sociale

⁶ Accord Collectif Départemental

les bailleurs sociaux présents sur le territoire pour soutenir les demandes et activer les recherches.

Dans certaines situations complexes, lorsqu'un ménage ne reçoit aucune proposition de logement social adapté à sa situation, après un délai d'attente anormalement long, nous pouvons saisir la commission de médiation et instruire un dossier DALO⁷.

Nous accompagnons aussi les personnes pour trouver un logement auprès de bailleurs privés (accompagnement pour les recherches, visites, contact avec les agences immobilières...).

De plus, il est aussi possible d'orienter les personnes vers d'autres dispositifs, structures adaptées à leur situation comme la colocation coachée, les maisons relais, le dispositif bail glissant, le logement d'insertion...

Tout au long de l'accompagnement nous sensibilisons les personnes à la gestion de leur budget et l'importance de se constituer une épargne.

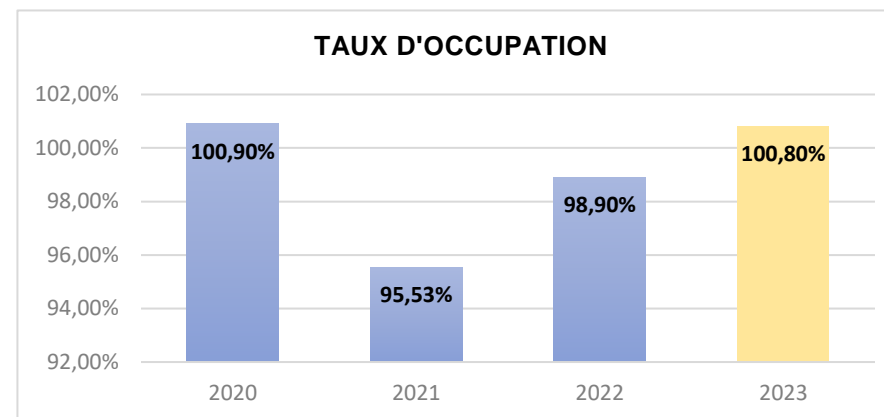
En effet, les logements et les chambres mis à disposition étant meublés et équipés, les personnes relogées doivent être prêtes à investir, de manière souvent conséquente, dans l'achat de mobilier et d'électroménager en cas de relogement. Pour certaines situations nous pouvons faire appel à la Communauté EMMAUS de Scherwiller. Nous travaillons également en direction des économies d'énergie.

E. QUELQUES CHIFFRES

ACTIVITE DU CHRS ESPERANCE	2022	2023
AGREMENT	50	50
JOURNEES PREVISIONNELLES	18250	18250
JOURNEES REALISEES	18047	18389
ECARTS	-203	+139
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	49	48
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE / TAUX D'OCCUPATION	98.9%	100,8%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	73	75

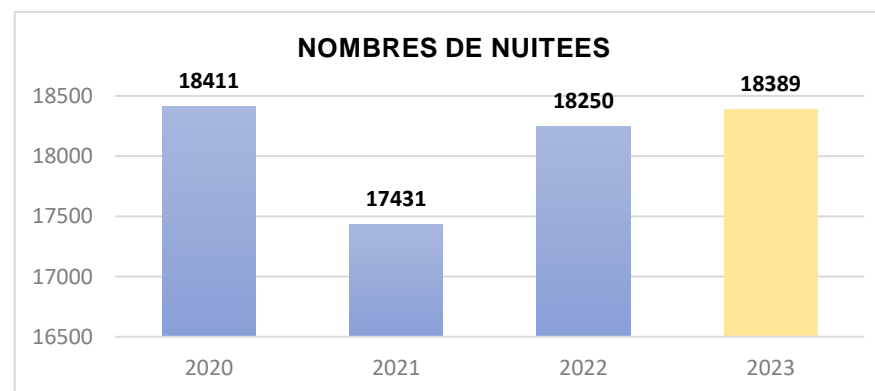
MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

2.1. Taux d'occupation



Pour cette année 2023 nous observons à nouveau une légère augmentation du taux d'occupation, toutefois nous sommes à nouveau, de manière modérée, au-delà de la capacité maximale. En effet nous avons accompagné des familles nombreuses.

2.2. Nombre de nuitées



Le taux d'occupation ayant augmenté, nous observons, de fait, une augmentation du nombre de nuitées entre 2022 et 2023, supérieur au seuil de 18250 prévu.

⁷ Droit au Logement Opposable

2.3. Entrées et sorties en 2023

LES ENTREES

	UF admises	Dont nb adultes	Dont nb enfants
2020	14	16	7
2021	20	24	7
2022	12	24	7
2023	16	20	6

16 unités familiales ont été admises au CHRS en 2023 dont :

- 11 personnes isolées
- 2 couples avec enfants
- 3 familles monoparentales

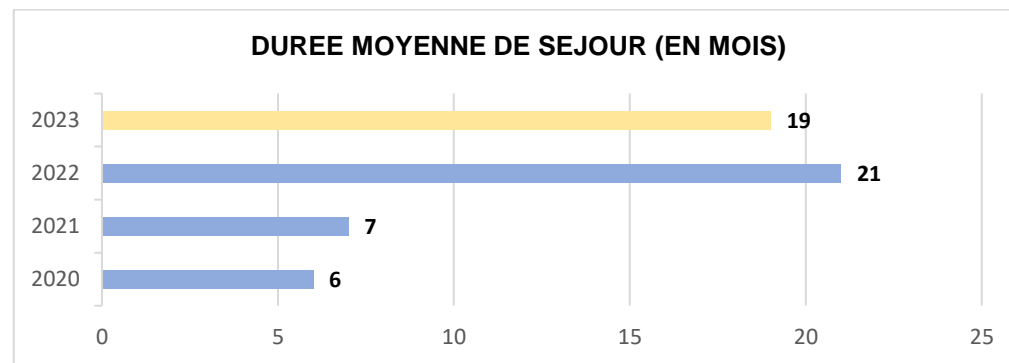
LES SORTIES

	UF Sorties	Nombres de personnes
2020	17	31
2021	19	25
2022	15	23
2023	17	26

17 unités familiales ont été sortantes du CHRS en 2023 dont :

- Sorties positives
 - 1 unité familiale a accédé à un logement social.
 - 3 unités familiales ont accédé à un logement privé.
 - 3 unités familiales ont été orientées au sein de services d'Espérance
 - 3 unités familiales ont quitté la structure de leur propre initiative (ont trouvé une solution de relogement : hébergement chez un tiers, colocation, ...).
- Sorties négatives
 - 6 unités familiales ont été exclues pour comportement inapproprié.
 - 1 unité familiale pour cause de fin de prise en charge à l'ASH.

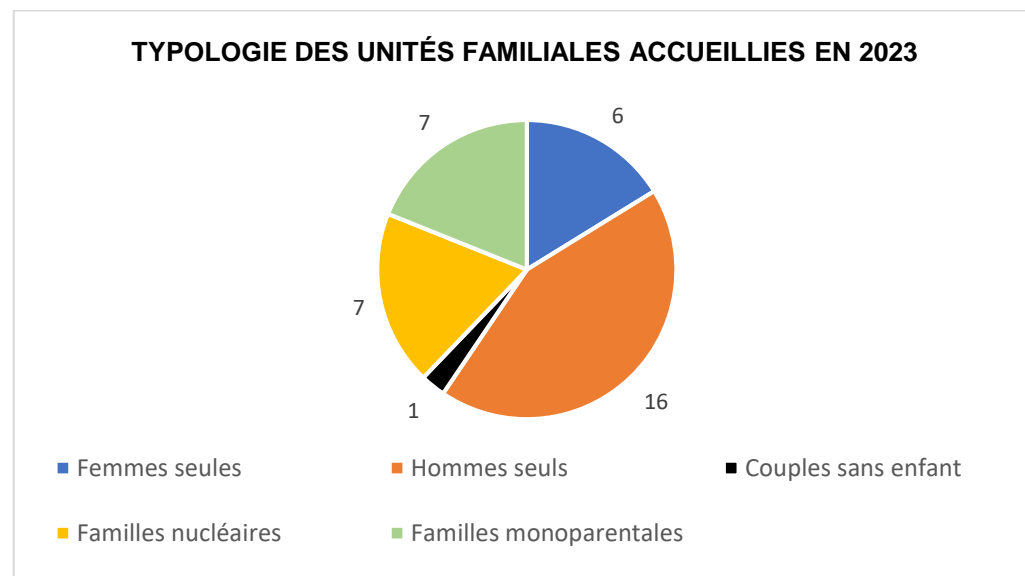
2.4. Durée moyenne de séjour des personnes hébergées en 2023 (en mois)



Nous observons une diminution de la durée moyenne de séjour par rapport à 2022. Cela s'explique principalement par le départ d'une famille présente depuis 4 ans et d'une autre depuis 3 ans.

Le relogement étant de plus en plus difficile à mettre en œuvre, la durée de moyenne de séjour reste élevée.

2.5. Typologie des unités familiales accueillies en 2023



Sur l'année civile 2023, 37 unités familiales ont été accompagnées par l'établissement, avec, à nouveau, une forte majorité d'hommes seuls.

2.6. Age et sexe des personnes hébergées

REPARTITION DES ENFANTS ACCUEILLIS PAR AGE

ENFANTS	2020	2021	2022	2023
0-3 ans	8	9	7	2
4-17 ans	19	18	19	23

REPARTITION DES ADULTES ACCUEILLIS PAR AGE

ADULTES	2020	2021	2022	2023
18-25 ans	14	11	10	10
26-59 ans	34	38	36	39
60 ans et +	1	1	1	1

2.7. Difficultés rencontrées par les personnes hébergées sur l'année

DIFFICULTES RENCONTREES	2020	2021	2022	2023
Emploi / Formation	32	36	30	29
Economie / Gestion	29	32	24	28
Justice	22	14	10	22
Parentalité	20	16	14	11
Santé	19	28	25	29
Relations sociales	17	31	13	20
Tenue et occupation du logement	17	13	12	15
Prise en charge ASE	12	6	1	7
Addictions	10	26	16	19
Violences familiales	10	7	10	7
Santé psychique	7	29	12	28

Nous pouvons observer que sur l'année 2023 les problématiques des personnes accueillies sont multiples avec une forte augmentation des accompagnements « justice ».

Les difficultés liées à la santé générale et à la santé psychique sont très importantes, presque toutes les unités familiales sont concernées.

PARTENAIRES ORIENTEURS

PARTENAIRES ORIENTEURS	2020	2021	2022	2023
UTAMS	14	38	19	21
Mission locale	2	0	0	0
CCAS Sélestat	9	9	6	10
CHS ERSTEIN	0	1	1	0
EPSAN, CSAPA, centre de postcure	1	1	2	1
SPIP/PJJ	2	1	1	0
AEMO/SIS/Médiation	0	0	0	0
Divers partenaires secteur	7	11	0	0
Autres partenaires hors secteur (<i>Molsheim-Strasbourg</i>)	3	0	1	2
Demande inter-service d'ESPERANCE	1	0	7	3
Autres CHRS	0	3	3	0
TOTAL	39	64	40	37

L'année 2023 montre une fois de plus que le principal orienteur est l'UTAMS Sud, suivi du CCAS de Sélestat.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

L'année 2023, a été marquée par des mouvements du personnel au sein de l'équipe du CHRS. Deux collègues étant en congé parental, nous avons accueillis deux professionnels en remplacement, qui ont mis fin à leur CDD pour un CDI au sein d'un autre établissement.

Nous notons que le recrutement s'avère difficile, les candidatures sont peu nombreuses et peu adaptées aux postes proposés. Ceci engendrant un délai de recrutement plus long, entraînant notamment un sentiment de lassitude et de fatigue chez les professionnels en poste et qui prennent en charge les accompagnements des postes vacants.

Ces mouvements ont également eu de sérieux impacts sur l'accompagnement des bénéficiaires, chaque changement de référent demande un temps d'adaptation, de mise en confiance. Ces changements peuvent être déstabilisants pour certaines unités familiales. En effet, plusieurs bénéficiaires ont pu exprimer ne pas apprécier ces changements réguliers de référent.

L'autre fait marquant, est l'arrivée de Madame LEFEBVRE Lucile, en tant que Directrice des établissements et services Espérance et du Service d'Investigation Sociale. Par ailleurs, un poste de Responsable Accompagnement Qualité (RAQ), a été créé et confié à Madame GLETTY Florence.

3.2 Travail avec les familles

Au cours de la période estivale, nous avons un groupe très dynamique au sein du CHRS collectif. Ceci nous a permis de diversifier les actions collectives mises en place. Au cours du quatrième trimestre, plusieurs personnes ont quitté le CHRS, un nouveau groupe s'est constitué. Nous avons dû gérer un certain nombre de conflits, de désaccords entre résidents ce qui a freiné quelque peu les propositions d'actions collectives.

La plupart des personnes que nous accueillons ont des problématiques liées à la santé (physiques ou psychologiques). Nous notons depuis environ deux ans une difficulté grandissante à trouver des professionnels de santé et à obtenir des rendez-vous dans des délais convenables. Ceci a des répercussions sur l'accompagnement mené. Tant que les problèmes de santé ne sont pas traités ou à minima pris en compte, il est difficile d'envisager un autre projet (professionnel, relogement etc.).

Le passage au tout numérique a également une conséquence sur l'accompagnement en lui-même. Certains bénéficiaires sont en difficulté avec l'utilisation de l'outil informatique. Ils ont davantage recours aux professionnels pour des démarches, qu'ils effectuaient, auparavant, en autonomie.

Pour certaines situations familiales, nous avons été confrontés à la limite de l'adhésion de l'accompagnement, certaines personnes faisant valoir leurs droits de manière revendicative (occupation du logement alors que le contrat de séjour a pris fin), et négligeant leurs devoirs (non-paiement de la PAC⁸, non-adhésion à l'accompagnement, maintien du logement dans un mauvais état). Nous avons entamé deux procédures d'expulsion au cours de cette année. Cette démarche est une première au sein du CHRS.

3.3 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

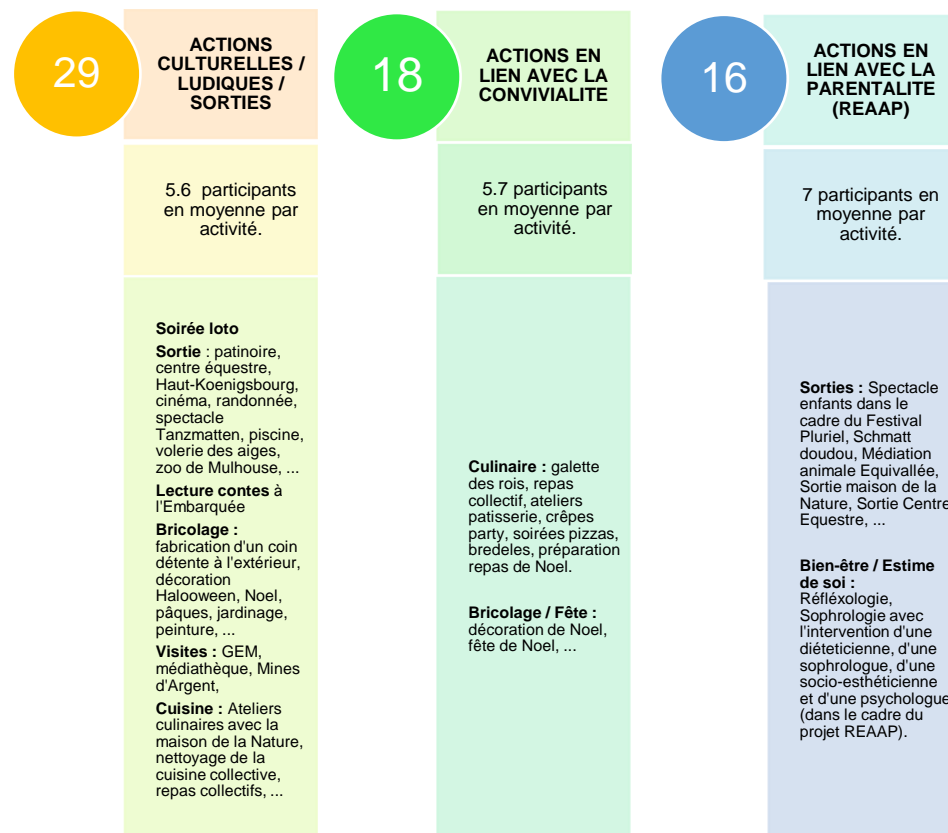
Comme les années précédentes, nous constatons que certaines personnes / familles stabilisées sont « bloquées » en CHRS, en attente d'un relogement. En effet elles n'ont aucune proposition de logement et ce, malgré les différentes relances et démarches mises en place (ACD-DRP⁹, DALO). ,

Pour exemple, nous avons déposé un DALO en septembre 2022 pour une famille, malgré nos relances, les prises de contact avec les partenaires, la situation n'a pas pu être débloquée.

Nous constatons que nous avons plus de difficultés à être en lien avec des partenaires privilégiés chez les bailleurs sociaux, les démarches se faisant désormais par le biais d'une plateforme numérique.

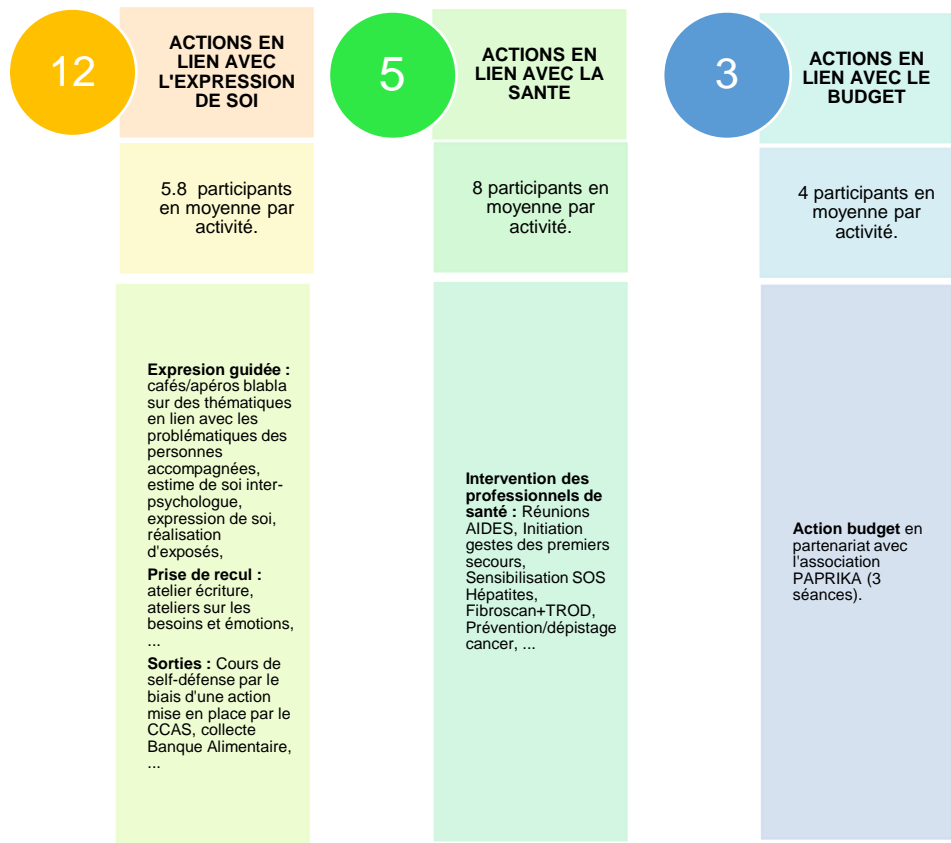
3.4 Action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

En plus de l'accompagnement individuel basé sur le projet personnalisé, l'équipe propose des actions collectives en faveur de l'insertion et de l'autonomie.



⁸ Participation aux charges

⁹ Demande de relogement prioritaire



Cette année a aussi été marquée par l'action que nous avons menée avec le Centre Parental dans le cadre du REAAP¹⁰. Cette action avait pour thème « L'estime de soi et le bien-être ». Nous avons obtenu un financement qui nous a permis de solliciter des intervenants extérieurs tels qu'une psychologue, une réflexologue, une sophrologue, une socio-esthéticienne, une diététicienne, ...14 séances ont été proposées. Ces actions ont permis d'apporter une autre dimension à l'accompagnement mené. Nous avons pour projet de solliciter le REAAP pour l'année 2024, pour les mêmes actions au vu des retours positifs recueillis par l'ensemble des personnes accompagnées.



En 2023, 83 actions ont été menées. Les actions culturelles, « ludiques » et les sorties sont majoritaires. Les travailleurs sociaux insistent sur le fait que ces actions ne sont pas de simples animations. Elles sont tout d'abord supports à la relation. Elles permettent d'observer la famille, la personne dans un autre cadre, d'interagir si nécessaire. En parallèle, elles permettent aux personnes / familles de découvrir leur environnement proche, d'aller vers le droit commun.

Ces actions doivent également permettre d'amener du positif dans l'accompagnement mis en place, de découvrir un autre univers, voire de susciter des envies.

¹⁰ Point d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
 Rapport d'activité 2023 – **CHRS ESPERANCE**

3.5 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Au CHRS, l'accompagnement est global et individualisé, ceci oblige les travailleurs sociaux à s'adapter à chaque situation et donc à innover et à imaginer de nouvelles manières d'accompagner, en fonction des difficultés rencontrées par les bénéficiaires. Les actions collectives permettent notamment de proposer une ouverture vers l'extérieur. Nous tenons compte de l'avis des bénéficiaires, de leurs souhaits pour les mettre en place.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

4.1 Pilotage de la démarche

La démarche qualité est piloté par la Direction en lien avec le service Qualité de la Direction Générale. Le poste de Responsable Accompagnement qualité a été pourvu fin d'année 2023. Le projet d'établissement est en voie de finalisation, les fiches actions qui en découleront, étayeront la structuration de la démarche.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité

L'équipe du CHRS sera formée durant le premier trimestre 2024 au logiciel MS QUALITE. Ce logiciel permet de mettre en place la traçabilité de la démarche qualité.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Les réunions de service permettent d'évoquer et gérer les situations sensibles. Ces situations sont discutées en équipe et les décisions sont prises de manière collégiale, dans l'intérêt de la personne accompagnée, tout en se concentrant sur les missions du CHRS.

Ces temps de discussions et de réflexions permettent d'apporter des réponses éthiques aux difficultés rencontrées. L'équipe est informée de l'existence d'un Comité Ethique au sein de l'association qui peut être sollicité en cas d'interrogation sur des points éthiques.

L'établissement s'organise pour permettre aux personnes accompagnées de participer à la vie de la structure :

- Une réunion des résidents est mise en place une fois par mois au sein du CHRS collectif.
- Une réunion d'expression des résidents est organisé trois fois par an pour le CHRS collectif et diffus.

Ces réunions facilitent l'écoute, l'expression et la participation collective des bénéficiaires. Elles sont garantes du respect des droits des personnes les plus vulnérables.

Les Groupes d'Analyse des Pratiques sont également mis en place, une fois par mois, permettant à l'équipe de pouvoir évoquer et analyser des situations rencontrées, tout en favorisant la prise de recul et la réflexion sur les pratiques professionnelles.

4.4 Gestion des risques

▪ Gestion des événements indésirables

Les fiches d'événements indésirables sont transmises par les travailleurs sociaux et traitées par l'équipe de direction. Ces incidents sont repris en réunion d'équipe si nécessaire.

Au début du premier trimestre 2024, ces événements seront traités uniquement via MS QUALITE.

▪ Gestion des plaintes et réclamations

En cas de plainte ou désaccord avec une décision prise par le service, les bénéficiaires ont la possibilité d'adresser un courrier de recours auprès de l'équipe de direction.

Ils peuvent notamment saisir par courrier la personne qualifiée du secteur exclusion sociale.

La décision peut également être contestée devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Les bénéficiaires sont informés de ce droit dès leur arrivée au sein de la structure.

▪ Autres aspects de la gestion des risques

Le DUERP¹¹ est un outil en cours de réactualisation. L'arrivée d'une responsable accompagnement qualité au sein d'ESPERANCE, permettra notamment de s'assurer de la retranscription du DUERP dans le logiciel MS QUALITE et de pouvoir nous accompagner dans les démarches de suivi.

Des exercices d'évacuation ont lieu à minima deux fois par mois avec les résidents afin de les sensibiliser aux marches à suivre dans les cas où un incendie se propage.

En novembre 2023, suite à la demande de la cadre intermédiaire, un intervenant extérieur a pu être présent pour assister à la réalisation d'exercices d'évacuation. Ce dernier a réalisé un rapport et nous a accompagné en nous apportant des conseils et des points de vigilance.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Le projet d'établissement et la refonte du règlement de fonctionnement sont en cours.

Nous avons également travaillé sur la mise à jour du livret d'accueil. Celui-ci sera prochainement retravaillé en version FALC¹². Notre souhait serait de pouvoir mettre en version FALC l'ensemble de nos documents afin qu'ils puissent être accessibles à tous. Le service communication d'ARSEA nous accompagnera sur cette thématique.

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Cette année encore, nous avons participé avec les personnes que nous accompagnons à la collecte de la banque alimentaire. Cette participation bénévole pour certains résidents permet qu'ils prennent conscience de l'importance de rendre service. Cette action leur permet de passer de la place d'aidé, à la place d'aidant. Ceux qui ont participé ont pris ce rôle très au sérieux. A posteriori, nous avons pu parler avec eux de leurs ressentis, des questions de solidarité, de partage : des valeurs auxquelles importantes pour eux.



¹¹ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

¹² Facile à lire et à comprendre

5. CONCLUSION

Cette année fût marquée par le travail mené avec le CREAI sur l'élaboration du Projet d'Etablissement. L'objectif étant d'améliorer les pratiques et l'accompagnement par des plans d'actions sur plusieurs thématiques comme l'amélioration des outils existants, des temps de réflexion améliorant les conditions d'accueil des résidents.

En parallèle, une évaluation du CHRS sera programmée durant l'année 2024. L'arrivée d'une RAG et d'une nouvelle directrice, permettra de redynamiser les démarches déjà entreprises afin de mener à bien l'ensemble des projets.

Les situations que nous traitons sont de plus en plus dégradées. Le lien avec les partenaires est indispensable pour mener à bien nos accompagnements. Nous allons, durant 2024, tenter de renforcer le partenariat avec les professionnels de santé.